

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 130 (1985)
Heft: 12

Artikel: Un cas de "résistance en montagne" : l'Insurrection de Disentis, campagne de Masséna en Helvétie: 1799
Autor: Bonard, Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344655>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un cas de «résistance en montagne»:

L'Insurrection de Disentis, campagne de Masséna en Helvétie: 1799*

par Claude Bonard

Nous sommes début mars 1799 et les hostilités reprennent entre le Directoire et les Impériaux. La paix de Campo-Formio n'aura pas duré bien longtemps.

Le 6 mars, 16 ventôse du nouveau calendrier, Masséna, général en chef de l'armée d'Helvétie, adresse la lettre suivante au général autrichien Baron Auffenberg pour le sommer d'évacuer les Grisons¹.

«A Monsieur le général, commandant Les Troupes de Sa Majesté l'Empereur Roy de Hongrie et de Bohême, dans le pays des Grisons — Monsieur le général, d'après le vœu du peuple des Grisons, j'ai ordre de la part de mon gouvernement, d'occuper ce pays et de le faire évacuer par les troupes que vous commandez; dans les deux heures qui suivront la notification de la sommation que je suis chargé de vous faire; en cas de refus de votre part de faire cette évacuation, ou dans le cas où vous mettriez un plus long délai pour commencer votre retraite, j'ai encore l'ordre de combattre les troupes autrichiennes, partout où l'armée française les trouvera.

Je vous somme en conséquence Monsieur le Général d'évacuer le pays des Grisons dans les deux heures

après la présente sommation, qui vous sera remise par un officier de mon état-major. Je vous préviens en même temps que l'armée que j'ai l'honneur de commander, marche sur le pays des Grisons.»

signé: Masséna

La réponse du général Auffenberg ne se fait pas attendre²:

«Le Général Impérial et Royal Baron Auffenberg.

Au général Masséna, commandant en chef. Coire le 6 mars 1799 à 9 heures du matin.

»Comme la rupture de l'armistice et la reprise des hostilités ne me sont point encore parvenues de l'autorité suprême, cette sommation, même en ce qui la concerne, rend impossible, quand même je le voudrais, mon (illisible) ne me le permettrait pas et je ne pourrais en avertir les différents corps de mon commandement; pour ce qui concerne la menace que vous me faites de m'attaquer, et de me chasser du pays des Grisons je dois

* Texte paru dans la Revue Historique des armées. Voir aussi RMS 10/79.

¹ SHAT B2 71 Armée d'Helvétie, correspondance — mars 1799.

² SHAT B2/71 Armée d'Helvétie, correspondance — mars 1799.

*vous répondre qu'en honnête homme
je me trouverai sur la frontière.*

*C'est la toute puissance seule qui
puisse donner à l'un, le pouvoir de
chasser l'autre, au reste, mon général
en chef, je vous rends responsable des
suites d'une démarche si contraire au
droit des gens.»*

Suite à ce refus, Masséna pénètre dans les Grisons. Il passe le Rhin, attaque la Luziensteig et marche sur Coire alors que Loison passe l'Oberalp et progresse en direction de Disentis par le Tavetsch et le val Medel. Le général Lecourbe, qui commande l'aile droite du dispositif, a pour mission de franchir le Rhin vers ses sources et de se porter dans la vallée de l'Inn, secondé par le général Dessoles en Valteline et sur l'Adige.

De manière à mieux situer le contexte de l'insurrection de Disentis, nous brosserons ici un bref tableau de la situation politique dans les Ligues Grisonnes.

En 1798, l'influence autrichienne se faisait fortement sentir dans les Ligues. De son côté, la France avait invité la Rhétie à entrer dans la République helvétique et le résident de France Florent Guyot menait une active campagne pour amener le pays à renverser l'ancien régime patricien.

En novembre 1797, la constitution en vigueur fut suspendue et remplacée par un parlement extraordinaire avec bureau permanent. La question fut alors posée aux communes des Ligues de savoir si elles désiraient adhérer à la

République helvétique; la réponse fut donnée le 29 juillet 1798; elle était dépourvue de toute équivoque; le pays désirait conserver son autonomie. A la suite de cette décision, le bureau permanent rendit le pouvoir aux anciens gouvernants, qui se groupaient autour de la famille de Salis. Le Landtag décida de mobiliser 6000 hommes du Landsturm pour défendre les frontières en cas d'attaque par les troupes françaises.

L'appui des troupes autrichiennes fut demandé et les 18 et 19 octobre 1798, les régiments du général Baron Auffenberg occupaient le Rheintal, Luziensteig et Disentis.

Revenons maintenant au début mars 1799. Les événements se précipitent et les Autrichiens sont défaits. Le 7 mars déjà, Masséna pénètre à Coire. Auffenberg en personne est fait prisonnier. Lecourbe de son côté mène une brillante campagne et chasse les Impériaux de l'Engadine. Les Français s'assurent ainsi les plus importantes voies de communication entre les armées situées de part et d'autre des Alpes.

Le 12 mars, dans le but de favoriser à nouveau le rattachement des Grisons à la République helvétique, Masséna fait promulguer l'arrêté suivant³:

*« Considérant qu'il importe au bon
ordre et à la tranquillité du pays des
Grisons, d'établir provisoirement une
autorité centrale, à laquelle se ratta-*

³ SHAT B2/71 Armée d'Helvétie, correspondance — mars 1799.

chent toutes les branches de l'administration publique, considérant que cette mesure est d'autant plus urgente que la plupart des membres composant les anciennes autorités supérieures ont quitté leur poste et que les autres ont perdu la confiance publique (...) Après avoir pris des renseignements sur la moralité et le patriotisme des citoyens cy-dessous désignés, arrête :

Article 1^{er}

Il est créé un gouvernement provisoire du pays des Grisons composé de 11 membres et d'un secrétaire général

Savoir : Le Citoyen M. Matias Caderas de Ronschain ; Le Président Vili de Rhetuns ; Jacques Bavier de Coire ; Le lieutenant-colonel Bergamin d'Oberval ; Jean Helz, fils de Closter ; Hercule Pestaluz de Coire ; Landamann Antoine Caprez de Truns ; Le colonel Castelberg ; Pierre Henry de Parpan ; Stadtvogt Enderlin de Mayenfeld ; Pierre Cloetta de Bergün.

Les membres ci-dessus nommés choisiront entre eux le Président.

Article 2

Le Gouvernement entrera de suite en fonction, et sera installé par le général en chef.

Article 3

Le Gouvernement sera tenu de soumettre toutes les mesures générales

d'administration qu'il prendra à l'approbation du général en chef.

Article 4

La première opération de ce gouvernement, sera de présenter au général en chef la liste des municipalités à organiser et celle des Citoyens qu'il jugera dignes d'être appelés à ce poste essentiel.

Article 5

Toutes les autorités chargées de l'administration supérieure des Grisons avant l'entrée des Français, sous quelque dénomination que ce soit, sont supprimées, il est défendu aux individus qui les composaient de se récrier et de faire aucun acte public.

Le présent arrêté sera imprimé dans les deux langues, publié et affiché dans toute l'étendue des Grisons.

Salut et fraternité
Masséna»

Bien entendu, les autorités mises en place par Masséna se recrutent au sein des anciens «Patriotes» qui avaient essayé, en 1798, de renverser sans succès l'ancien régime patricien. Ces derniers propagèrent dans tout le pays les idées nouvelles et prônaient le rattachement des Ligues à la République helvétique, ce qui fut fait le 21 avril 1799. L'acte de réunification fut signé par Jakob Ulrich Sprecher, au nom des autorités grisonnes.

Cependant, la présence française et la tutelle de Masséna sur le pays étaient diversement ressenties par la population. Le général en chef s'était vu contraint d'édicter la proclamation suivante pour calmer les esprits⁴:

«Soldats!

Quelques lâches, indignes du nom français se répandent dans les campagnes et se portent à des voyes de fait et à des pillages que l'armée entière réproouve. Ces excès, s'ils n'étoient réprimés à l'instant même, pourroient tromper les Grisons sur les véritables intentions du gouvernement français essentiellement protecteur (...) de la liberté et de la propriété des peuples.

Pour faire cesser ces désordres, j'ordonne que tout soldat français surpris à exercer des voyes de fait contre les habitants des Grisons où à piller sera traduit sur l'heure devant un conseil militaire extraordinaire pour être jugé sans désemparer et exécuté militairement.

Tous Généraux de Division ou de Brigade sont autorisés à organiser à l'instant même le conseil militaire qui prononcera sans désemparer.

Cette proclamation sera imprimée dans les deux langues, publiée et affichée dans toute l'étendue du pays Grison et mise à l'ordre du jour de l'armée.

Au Quartier-Général à Coire, le 18 ventôse an 7^e.

*Le Général en chef
de l'armée française
Masséna»*

C'est alors que dans ce climat troublé parviennent les nouvelles préoccupantes de la situation des armées françaises en Italie et en Allemagne où Scherer et Jourdan sont battus.

La situation de Masséna en Suisse devient de ce fait très critique. Les revers de Magnano et de Stockach font une profonde impression en Suisse. Partout, les partisans de l'ancienne Confédération reprennent la lutte; c'est notamment le cas dans le Bas-Toggenbourg, dans l'Oberland bernois, à Olten, dans le Valais, au Tessin et en Suisse centrale où Soult est chargé de réprimer les troubles.

Dans les Grisons, les partisans de l'Autriche se soulèvent. Le signal de la révolte est donné par l'assaut des troupes autrichiennes du général Hotze contre les positions françaises de Luziensteig, dans le but de couper la route à Lecourbe qui effectue son repli.

Masséna présentait le danger d'une insurrection sur ses arrières depuis longtemps déjà. Le 13 mars 1799, il écrivait au Directoire la lettre suivante:

«Citoyens Directeurs,

Je me propose de faire un exemple terrible de la ville de Disentis, capitale de la Ligue Grise; c'est cette ville qui a appelé tous les habitants des campagnes dépendantes de la même Ligue à son secours, qui les a

⁴ SHAT B2/71 Armée d'Helvétie, correspondance — mars 1799.

fanatisés et dirigés contre les Français. Le résultat de ces manœuvres perfides a été l'assassinat de plusieurs soldats, égorgés par les paysans après avoir été faits prisonniers; il est même constant que si les troupes autrichiennes ne se fussent pas opposées à des violences aussi attentatoires au droit de la guerre, aucun de nos prisonniers n'aurait échappé des mains de ces furieux. Cette partie des Grisons est celle qui est la plus irritée contre nous et qui me donne le plus d'inquiétude; si des mouvements s'y font même légèrement sentir, je serai forcé pour arrêter le mal dès son principe et ne pas compromettre la sûreté de l'armée, de faire un exemple tel que je viens de vous l'annoncer.

*Salut et Respect
Massena⁵ »*

Le 3 avril 1799, Masséna rédige et fait placarder en Helvétie et en pays grison la proclamation suivante, qui traduit bien l'inquiétude des Français face à la dégradation de l'ordre public⁶.

« Helvétiens!

Les Commandants français m'informent que des hommes perfides ou fanatisés se portent à des voyes de fait contre les Soldats français, lorsqu'ils marchent isolés. J'apprends aussi que des mouvements d'insurrection se font sentir dans beaucoup de points de la Suisse.

Helvétiens! Pourquoi ce changement si subit? pourquoi détruisés vous cette harmonie nécessaire qui existoit en-

tre vous et l'armée française? pourquoi détruisés vous la paix qui regnoit dans vos foyers?

Vous cédés donc aux insinuations et aux manœuvres atroces des ennemis de la République française qui sont aussi les votres! Vous croyés donc que l'armée française n'est plus en mesure de résister aux troupes autrichiennes! L'armée que je commande les a battues par tout ou elle a eu à faire avec elles; et les battra encore, si elles osent porter le pied sur votre territoire.

Mais pensés vous qu'au milieu des efforts de courage et des sacrifices que fait cette brave armée pour vous déffendre, pensés vous qu'elle verra froidement ses héros tomber sous les coups de lâches assasins? Pensés vous que moi même je hésiterai à tirer de ces crimes infames une vengeance terrible?...»

« ...Helvétiens attachés à la France et à votre constitution, sauvés votre patrie des maux qui la menacent en comprimant les malveillants; faites les connoître à votre Gouvernement, pour que le châtiment suive de près leurs fautes.

Quant à moi, de même que j'ai sù vous protéger tant que j'ai vù en vous un peuple allié et fidel, de même que je vous punirai, si vous devenés traîtres et violateurs de la foi des traités.

⁵ SHAT B2/71 Armée d'Helvétie, correspondance — mars 1799.

⁶ SHAT B2/72 Armée d'Helvétie, correspondance — avril 1799.

La sureté de l'armée française la votre même, régleront ma conduite. Je vous déclare en conséquence que dès ce moment je rends responsables les communes des événements de quelque nature qu'ils soient qui se passeront sur leur territoire contre les français.

Je vous déclare en outre que des Colonnes françaises marcheront avec rapidité sur les Cantons où des mouvements d'insurrection se manifesteront et qu'ils seront détruits par le fer et le feu.

Cette proclamation sera imprimée dans les deux langues, publiée et affichée dans toute l'étendue de l'Helvétie et mise à l'ordre du jour de l'armée.

Fait au Quartier-général de St Gall le 14 germinal an 7 de la République française une et indivisible.

(Signé) Massena

*Pour copie conforme
l'Adjudant général Chef
de l'Etat-major général
de l'armée*

(Signé) Rheinwald»

Si l'on peut expliquer les insurrections du printemps 1799 par l'évolution de la situation politico-militaire, il ne faut pas négliger l'aspect économique.

Le 30 avril 1799, Masséna, à la suite d'une inspection sur sa ligne de bataille écrit de Bâle au Directoire :

«...le pays est absolument ruiné et avec de l'argent même, on ne pourrait s'en procurer (des subsistances)»⁷.

Le pays des Grisons est en effet un pays montagnard, aux ressources très pauvres et les opérations militaires plongent la population dans une profonde misère. Le 1^{er} mai 1799, 12 floréal, jour où débute l'insurrection de Disentis, les députés grisons remettent une note au ministre de la Guerre du Directoire pour demander la neutralité du pays «... que la stérilité et les difficultés du terrain rendent impropre à être le théâtre de la guerre»⁸.

Cela suffit à expliquer l'état d'esprit des populations grisonnes envers les troupes de Masséna.

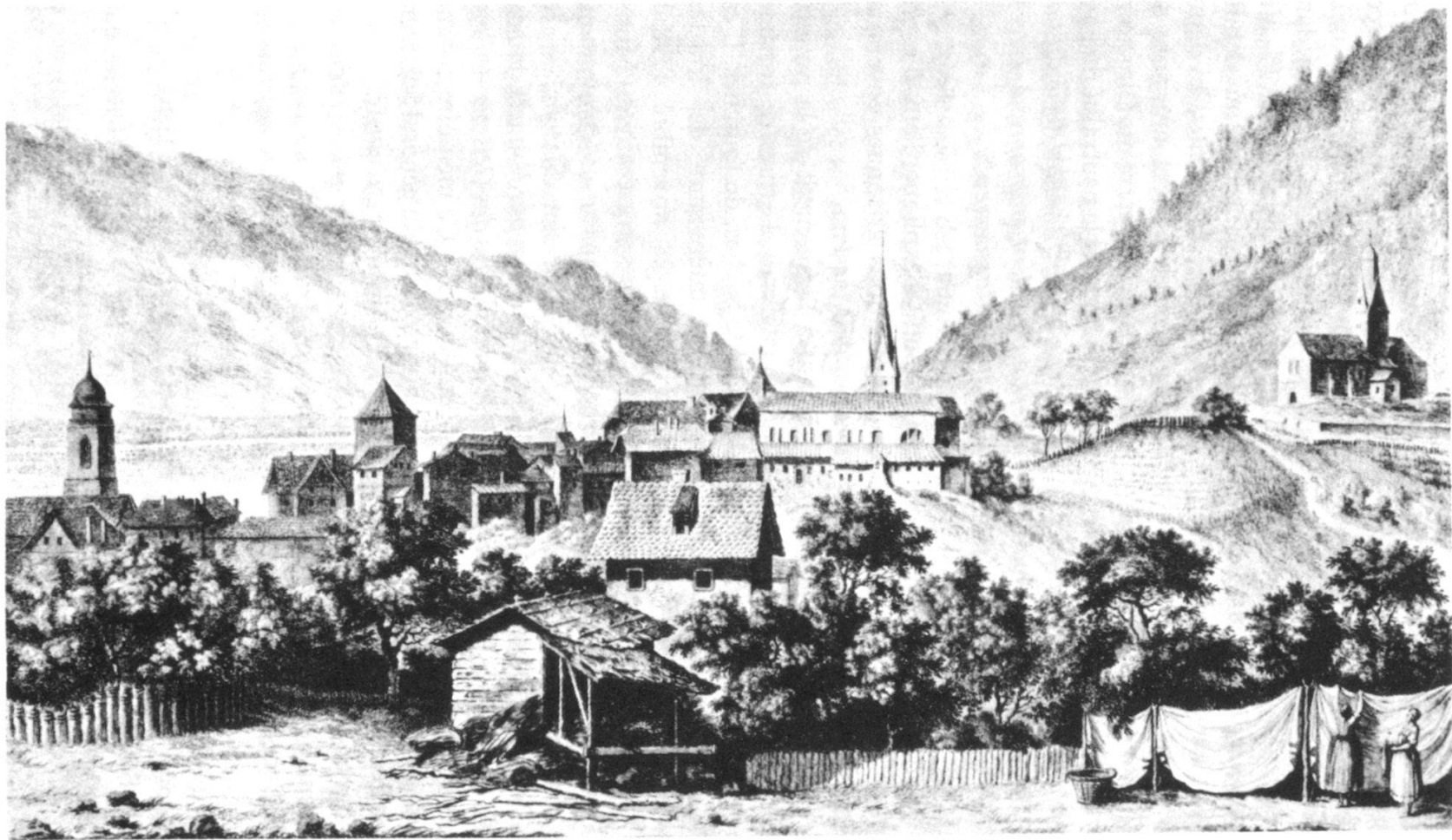
Quant à l'armement de la population, il s'agissait d'armes de fortune, de faux, de haches, de fourches. Il est cependant intéressant de lire ce qu'écrivait le 28 novembre 1798 le dénommé Bouss, secrétaire du Ministre helvétique dans un « *Mémoire sur la Suisse en pays des Grisons — les différents chemins par lesquels on peut entrer dans le pays des Grisons — Paris 8 frimaire an 7* ». Ce mémoire accompagnait une lettre du général Schauenbourg au Directoire exécutif⁹.

«Il n'y a aucune milice dans les Grisons, cependant chaque paysan est pourvu d'un fusil. Je ne crois pas

⁷ SHAT B2/72 Armée d'Helvétie, correspondance — avril 1799.

⁸ SHAT B2/73 Armée d'Helvétie, correspondance — mai 1799.

⁹ SHAT B2/68 Armée de Mayence et d'Helvétie, correspondance, novembre-décembre 1798.



Vue de la ville de Coire dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Gravure par Picquenot, d'après Le Barbier l'aîné.
(Phot. Bibl. Nat. Estampes Paris).

exagérer de porter à 16 000 le nombre de ceux qui connaissent le service pour avoir servi au moins quatre ans en France, en Hollande, en Piémont.»

Venons-en aux événements, maintenant que l'arrière-plan de la situation est esquissé.

Le 1^{er} mai 1799, les paysans de Rueras, dans la vallée de Disentis, se soulèvent contre les troupes françaises. A 19 heures, le même jour, les insurgés s'emparent de la localité de Disentis. Le village est occupé par un corps mixte de 4 cp. de la 103^e demi-brigade. Le commandant de ce détachement, le lieutenant Salomon refuse de se rendre, il est aussitôt tué¹⁰.

L'employé militaire Hardeville, fournisseur de l'armée, qui s'était montré particulièrement odieux auprès de la population, subit le même sort.

Les militaires français, traqués de tous côtés, se réfugient dans le couvent et se défendent comme ils le peuvent contre la populace.

C'est alors que le portier ouvre aux insurgés une porte située sur les arrières du couvent¹¹.

Ces hommes, renforcés par des paysans venus de Truns et de la vallée de Medel, font alors irruption dans le bâtiment et égorgent quatre-vingt-un soldats français. Onze hommes réussissent à s'échapper et à gagner la vallée de Rabiis. Là, ils seront repris et amenés à Somvix; ils doivent leur

vie sauve au curé de l'endroit, qui les soustrait à la vindicte populaire. Treize hommes de la 103^e demi-brigade seulement sont faits prisonniers par les insurgés¹².

Le 2 mai à 3 h du matin, le commandant de la place d'Ilanz avertit le commandement de Coire de la progression des paysans en direction de cette ville. Le bruit court d'un soutien du canton d'Uri aux insurgés¹³.

A la suite de ces nouvelles alarmantes, le 2 dans l'après-midi, les citoyens Schwaller et Herzog, commissaires du gouvernement helvétique, prennent la décision de quitter Coire pour Ragaz. Ils conseillent au Gouvernement provisoire d'en faire autant si la menace se précise.

Au même moment parvient à Coire la nouvelle de l'échec de l'offensive autrichienne sur la Luziensteig. L'espoir revient au sein du gouvernement provisoire.

Dans la nuit, par contre, des bruits de plus en plus inquiétants parviennent à Coire; il est question de l'enrôlement de force de patriotes profrançais dans les rangs des insurgés, on parle également de massacres

¹⁰ SHAT vol A2d. 1339 Graffin — *Le Massacre de Disentis* — Recherche sur la mort de soldats Ardennais et Meusiens pendant la campagne de Suisse en 1799 — Picard et fils Paris, 1908.

¹¹ SHAT vol A2d. 1339 Graffin — *Le Massacre de Disentis*.

¹² *Idem*.

¹³ Staatsarchiv Graubünden BB1/3 Sbozoprokoll der provisorischen Landesregierung 5 mai 1799.

et d'horreurs commis par les insurgés qui, entre-temps, seraient parvenus à Tamins. Le gouvernement décide d'envoyer le citoyen Caderas auprès du général Menard pour solliciter de sa part humanité et compréhension envers les communes soulevées, de manière à «sauver du malheur» les patriotes enlevés de force¹⁴.

Le gouvernement provisoire du canton de Rhétie installé par Masséna à Coire le 12 mars 1799 quitte cette ville pour siéger à Ragaz.

Au soir du 2 mai, Menard quitte Zizers avec les troupes suivantes, pour couper la route aux rebelles: 2 bat. des 103^e et 109^e demi-brigades, quelques cp. de la 14^e légère et 1 escadron de chasseurs¹⁵.

Les paysans se replient sur Ems puis sont rejetés sur Reichenau, dont ils barricadent les ponts. Après de très rudes combats qui occasionnent plus de 600 tués aux insurgés, les Français investissent les positions grisonnes. Le village de Tamins est complètement détruit.

Voyons la relation des faits de la main de Masséna, dans son rapport au Directoire du 21 floréal, 10 mai 1799¹⁶.

*«Citoyens Directeurs,
J'ai eu l'honneur de vous rendre compte, par mes dépêches du 14 floréal, des attaques qui ont été dirigées par l'ennemi avec des forces supérieures sur toute la ligne des Grisons et dans les Engadines les 11 et 12 de ce mois. Déjà par mes dépêches précédentes, je vous avait*

fait connaître les mouvements insurrectionnels qui éclataient dans la vallée de Disentis et dans les ci-devant petits cantons. Ces mouvements dirigés et soudoyés par les Autrichiens tenaient à leur plan d'attaques.

Les rebelles devaient nous inquiéter et nous attaquer en même temps sur nos Derrières et nous couper toute retraite si les attaques principales de l'Ennemi avaient réussi.

... Les Insurgés viennent d'être réduits sur tous les points par la force; voici le détail des opérations que me transmettent les généraux de Division Mesnard et Soult.

Les Insurgés du Disentis qui avaient fait un mouvement pour couper les communications entre le général Mesnard commandant les Grisons et le général Lecourbe, s'étaient retranchés à Reichenau. Le 14 à six heures du soir, le poste a été attaqué avec vigueur et emporté à la bayonnette; les rebelles ont été complètement battus. Nos soldats se sont mis à les poursuivre avec acharnement, mais bientôt la nuit est venu les arrêter dans leur marche.

Le lendemain 15 à 3 heures du matin, nos troupes se sont mises en route; elles se sont emparé d'Ilanz et de là se sont portées à Truns, chassant toujours devant elles les insurgés. Le 16 la

¹⁴ Staatsarchiv Graubünden BB1/3.

¹⁵ BMF E37111 *Mémoires de Masséna* — Paris 1849.

¹⁶ SHAT B2/73 Armée du Danube, correspondance — mai 1799.

colonne est arrivée à Disentis. Préparez vous, Citoyens Directeurs, à entendre le récit d'assassinats commis de la manière la plus atroce sur nos braves militaires; assassinats d'une nature telle qu'on y reconnaît la férocité dont l'Autriche épouvante aujourd'hui l'Europe.

Une Compagnie de la 103^e Demi-Brigade qui était à Disentis a été entièrement assassinée à l'exception cependant de Neuf Volontaires que la prompte arrivée de la colonne a sauvée.

Nos soldats ont péri percés de mille coups, et ce supplice, par un ménagement barbare, a duré plusieurs jours pour chacun d'eux...

... Lorsqu'il arrivait des insurgés d'un village voisin, on leur livrait un ou deux de nos soldats sur lesquels ils assouvissaient leur rage.

Un Employé Militaire dont la femme venait d'accoucher a été assassiné sous ses yeux et on a mis trois ou quatre [illisible] pour lui donner la mort. Les Moines du couvent de Disentis étaient les principaux artisans de ces scènes d'horreur. On s'est précipité dans leur repaire pour les y chercher; ils s'étaient tous évadés. Mais l'une des premières salles où l'on s'est présenté a offert un spectacle bien triste, celui des dépouilles sanglantes de nos malheureux soldats, dont les habits percés de toutes parts attestaient assez par quel genre de mort ils avaient péri.

Je dois vous dire, Citoyens Directeurs, que pour se défaire avec plus de

sureté de cette compagnie, les habitants de Disentis se l'étaient partagée sous le prétexte d'offrir à manger chez eux à nos soldats trop confiants. Tant de perfidie et de cruauté ont reçu leur juste châtiment, Disentis et le couvent ont été réduits en cendre. Les Rebelles sont comprimés et tout est tranquille dans cette vallée du Crime.

Les Insurgés étaient au nombre de 6000, la plupart armés de fusils; plus de 2000 sont périés en combattant.

... Mais leur politique ne se compose plus que de rébellion et d'assassinats; et les prêtres sont les exécuteurs de ces Conceptions atroces.

... Il n'y a plus que les Efforts de la France qui puissent empêcher à l'Europe de retomber dans la barbarie où ils la précipitent.»

Masséna

L'inquiétude est grande dans les Grisons. Le 4 mai, veille de la chute de Disentis, le Gouvernement provisoire écrit au Citoyen Préfet Malcher une lettre lui demandant d'interdire toutes les réunions publiques, «à la suite des tristes événements de l'Oberland». Il lui demande de porter cette interdiction à la connaissance de toutes les communes de sa juridiction, cela afin d'éviter d'irriter davantage les troupes françaises¹⁷.

Lorsque le général Menard reçoit la députation du Gouvernement provisoire à son Q.G. de Zizers le 2 mai, qui

¹⁷ Staatsarchiv Graubünden B11/2c.

lui demande son indulgence envers les communes insurgées, il promet d'épargner les habitants, moyennant une contribution de guerre de 10 000 francs. Toutefois, le 6 mai, au vu des dépouilles des soldats massacrés, Menard ne peut empêcher une vengeance terrible de s'abattre sur la bourgade de Disentis. Le couvent est incendié. 22 personnes sont passées par les armes. 3 églises sont détruites, 115 maisons, 102 étables sont brûlées. 316 têtes de bétail sont abattues¹⁸.

L'insurrection est brisée et les Français ont ainsi rétabli une situation très critique. Comme l'écrit Jomini¹⁹ :

« Si Ménard et Chabran n'avaient repoussé les Autrichiens, ce mouvement aurait pu être dangereux car ces troupes n'auraient pu se frayer que difficilement une retraite à travers le pays insurgé sur leurs arrières. La prise d'Ilanz interceptait toute communication entre les divisions Ménard et Lecourbe. »

Les faits étant décrits, essayons de les analyser toute passion mise à part, ce qui n'est pas le cas, et on peut le comprendre, pour Masséna dans son rapport du 21 floréal :

Tout d'abord les pertes françaises : D'après le capitaine Favre (voir lettre en fin d'étude), sa compagnie qui était de 120 hommes a été réduite à 4 survivants, soit 116 morts. D'après la dépêche officielle, il y aurait eu 9 survivants, soit 111 morts. Les Mémoires de Masséna fixent à 108 le nombre des victimes²⁰.

Quant au Citoyen Aloys Jost, émissaire grison auprès de Menard, il mentionne, dans une lettre datée du 7 mai 1799 de Zizers au Gouvernement provisoire, le chiffre de 112 tués²¹.

En second lieu, il convient d'analyser l'attitude des religieux du couvent de Disentis et, à ce sujet, le rôle qui leur est dévolu par Masséna dans son rapport doit être étudié avec la plus grande réserve. Nous appuyons notre affirmation en citant un document rédigé le 23 ventôse (13 mars) par le général de brigade Loison.

Lors de l'investissement des Grisons par Lecourbe le 6 mars 1799, Loison commande l'une des trois colonnes de la division dont l'axe de progression passe par Santa Maria, Disentis, Ilanz, Reichenau. Après de rudes combats, le 7 mars, il est repoussé sur l'Oberalp et ce n'est que grâce au mouvement de la colonne du général Demont qu'il peut rétablir ses positions et investir Disentis. Loison établit son Quartier Général au couvent et délivre le 23 ventôse la lettre de sauvegarde suivante²² :

¹⁸ SHAT vol A2d. 1339 Graffin et BMF Bc 158 Guenther — *Der Feldzug der Division Lecourbe* — Frauenfeld — Huber — 1896.

¹⁹ Jomini — *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution* — Paris — Anselin et Pochard — 1822 — T. 11 p. 219.

²⁰ SHAT vol A2d. 1339 Graffin.

²¹ Staatsarchiv Graubünden B11/2c Akten der Provisorischen Landesregierung 21 April — 31 mai 1799.

²² SHAT vol. A2d. 1339 Graffin.

«Le général de brigade Loison ordonne à tous militaires sous ses ordres de respecter les personnes et les propriétés de l'abbaye de Disentis, dont les pères ont traité avec égard nos blessés et nos prisonniers; il invite ses camarades les officiers généraux à donner les mêmes ordres.»

La version des faits de Masséna peut donc s'expliquer de la manière suivante: lors des combats du 1^{er} mai, les soldats français poursuivis trouvent refuge dans l'édifice religieux. Malheureusement, un portier ouvre la porte de derrière aux insurgés qui pénètrent en masse dans le bâtiment et tuent sauvagement les malheureux militaires.

Peu de temps auparavant, le curé de Tavetsch avait été massacré par la soldatesque française et on ne saurait reprocher aux prêtres du couvent d'avoir fui, eux qui craignaient peut-être de subir le même sort.

Lorsque la colonne Menard est arrivée sur les lieux, il était logique de penser, en voyant les cadavres mutilés dans le couvent, que les moines «étaient les principaux artisans de ces scènes d'horreur». Il serait en effet difficile d'expliquer un changement d'attitude si radical des religieux envers les Français entre le 7 mars et le 1^{er} mai.

De son côté, l'historien grison F. Pieth mentionne dans son ouvrage *Schweizer Geschichte für Bündnerschule*²³ les faits suivants qui sont

également à mettre à l'actif des moines du couvent de Disentis:

«... Puis on tint une «Landsgemeinde» pour décider ce qui devait être fait des prisonniers. Ceux du val Medel, furieux, voulaient les exécuter tous, sans pitié. C'est alors qu'intervint le vieux doyen du couvent, le Père Basilius Veit: «Si vous voulez du sang, alors tuez-moi, car je suis un vieil homme. Mais protégez les prisonniers car leur sang appellera la vengeance du Ciel sur vous.» Cette attitude courageuse et humanitaire du moine fit son effet. On épargna les Français. Le Landsturm armé de fusils, haches et faux se mit à descendre la vallée avec les prisonniers. Mais, non loin du village, alors que certains tentèrent de s'enfuir, ils furent presque tous tués.»

Enfin, détail qui a son importance, Masséna écrit que les habitants s'étaient partagé les Français sous prétexte de leur offrir à manger. De l'avis de Roger Graffin dans sa remarquable étude, la vérité est tout autre et laisse moins de perfidie à la charge des Grisons. Les troupes françaises, comme partout ailleurs, vivaient sur l'habitant et étaient cantonnées depuis la mi-mars à Disentis, par petits groupes. Cette population vivait dans le dénuement le plus total, comme nous l'avons vu. Pour s'en convaincre,

²³ Pieth — *Schweizer Geschichte für Bündnerschule* — Coire — 1918 BMF Ba 422.



*Disentis ver 1830. Lithographie par J. Jacottet d'après Chapuy.
(Phot. Bibl. Nat. Estampes Paris).*

citons une lettre du Gouvernement provisoire des Grisons à la Municipalité de Coire, écrite le 8 mai 1799, donc trois jours après l'écrasement du soulèvement²⁴.

Le Gouvernement précise que 13 citoyens de Disentis sont détenus à l'hôtel de ville de Coire et dans l'impossibilité d'être nourris, vu le manque de vivres. Le Gouvernement invoque le manque de moyens à sa disposition et demande que la municipalité fournisse les vivres nécessaires.

Pour expliquer, si cela est possible, la flambée de colère de l'Oberland grison, méditons les propos tenus par Jomini dans son *Précis de l'art de la guerre*²⁵:

«... Je ne saurais néanmoins terminer cet article sans faire observer que les pays de montagne sont surtout favorables à la défensive quand la guerre est vraiment nationale, et quand les populations soulevées défendent leurs foyers avec l'opiniâtreté que donne l'enthousiasme pour une sainte cause.»

Peu avant l'affaire de Disentis, c'est Talleyrand, alors ministre des relations extérieures du Directoire, qui s'exprimait de la sorte au sujet des habitants des Grisons²⁶:

«... Les habitants de cette contrée sont idolâtres de la Liberté... tenant fort peu à la vie; parce qu'ils ne connaissent point les agréments et les douceurs de la sociabilité, ils ont cette fougue impétueuse de l'homme à demi civilisé.»

Le 14 mai 1799, 25 floréal, Masséna publie un Ordre Général de l'Armée par lequel il informe ses troupes de la victoire du général Menard sur les insurgés.

Quant au canton de Rhétie, regroupant les ligues grisonnes, il allait connaître encore bien des vicissitudes en raison des opérations militaires. Plus tard, lors du rétablissement des constitutions cantonales par Napoléon lors de la promulgation de l'Acte de Médiation, le pays retrouva son ancienne composition avec la Ligue grise, la Ligue de la Maison de Dieu et la Ligue des Dix-juridictions. Il devait porter le nom qu'il porte encore de nos jours, celui de Canton des Grisons.

Pour conclure cette brève étude d'un fait historique peu connu, nous laisserons la parole au capitaine Favre, de la 103^e demi-brigade, qui, dans un langage à la fois imagé et émouvant, relate les tristes événements du 1^{er} mai 1799²⁷.

Lettre du capitaine J. B. Favre au citoyen Mouclet, demeurant à Souvigny, près et par Vaucouleur, département de la Meuse, canton de Gouzin-court, à Sauvignv:

²⁴ Staatsarchiv Graubünden B11/2c.

²⁵ Jomini — *Précis de l'art de la guerre ou nouveau tableau analytique des principales combinaisons de la stratégie de la grande tactique et de la politique militaire* — Paris — 1894.

²⁶ SHAT B2/70 Armées de Mayence et d'Helvétie, correspondance — février 1799.

²⁷ SHAT vol A2d. 1339 Graffin.

9 Bon. Armée du Danube

Du camp de Schetun (Sedrun) le

26 prèrial an 7

Citoyen,

Je viens de recevoir votre lettre par laquelle vous me demandé des nouvelles de votre frère Mouclet. Je suis bien fâché de vous annoncer de mauvaises nouvelles, mais je suis obligé de vous dire que malheureusement il a été assassiné dans le pays des Grisons par les païzants le 12 du présent. Se n'est pas luy seule mais c'est toute ma compagnie. Les cèlérats, par ordre d'un Empereur donné au clergé, nous devons tous être égorgé. Ainssy de 120 hommes nous avons réchapé à 4. Voilà comme les despotes du roy travaillés, quant ils ne peuvent pas nous avoir par les armes, ils nous font assassiné par les païzants.»

C. B.

Sources et ouvrages consultés

Boehtlinck et Forel: **Frédéric-César Laharpe** — Neuchâtel — La Baconnière — 1969.

Gachot Edouard: **La campagne d'Helvétie 1799** — Lausanne — Payot — 1904.

Graffin Roger: **Le massacre de Disentis** — Paris — Picard — 1908.

Guenther R.: **Der Feldzug der Division Lecourbe im schweizerischen Hochgebirge 1799** — Frauenfeld — Huber — 1896.

Nabholz Hans: **Histoire militaire de la Suisse** — Berne — 1925 — volume 3, cahiers 5-8.

Jomini Antoine-Henri: **Histoire critique et militaire des guerres de la révolution** — Paris — Anselin et Pochard — 1822.

Précis de l'Art de la guerre — Paris — 1894.

Masséna André: **Mémoires** — Paris — 1849.

Philebert Général: **Le général Lecourbe** — Paris — 1895.

Pieth F.: **Schweizer Geschichte für Bùndnerschule** — Coire — Verlag Schuler — 1918.

Archives: BMF Ba 422, SHAT, cartons B268 à B273, Armées de Mayence, du Danube et d'Helvétie, correspondance générale. Staatsarchiv Graubünden — Aktenstücke über den Disentiser Aufstand von 1799 — Helvetischen Bestand.